

Tout départ de France pour une installation à l'étranger nécessite un certificat de changement de domicile. Ce document signé par le maire doit être établi avant le départ pour l'étranger. Si la personne a quitté le territoire sans faire la démarche, elle aura besoin de revenir vers les services pour le déménagement de ses biens. Cette démarche est réservée aux ressortissants français.

Le certificat de changement de résidence est un document officiel qui permet de justifier le transfert de la résidence principale à l'étranger. Il peut être exigé par le service des douanes, notamment lorsqu'il s'agit d'un déménagement dans un pays hors espace Schengen.

Le transporteur en charge du déménagement des biens personnels peut exiger **un certificat de changement de résidence** qu'il remettra à la douane, accompagné de l'inventaire détaillé et en double exemplaire des biens qui sont transportés. Si la durée de résidence à l'étranger est supérieure à 12 mois, il est possible de bénéficier lors du déménagement d'une **franchise de droits et taxes pour l'importation des biens personnels**. Il faut posséder l'ensemble de ces biens depuis au minimum 6 mois avant le changement de résidence.

Le certificat de changement est délivré par la mairie de domicile.

Pour obtenir ce document, il faut se présenter à la mairie avec les documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité, CNI ou passeport.
- Un justificatif de domicile dans la commune actuelle de moins de 3 mois,
- Un justificatif attestant du départ (contrat de travail, visas résident dans le pays d'accueil, bail ou acte de propriété du nouveau logement, billet d'avion aller simple...) ou un justificatif du nouveau domicile.

L'agent de mairie fera remplir un formulaire, voir au verso, sur lequel la personne déclare sur l'honneur quitter définitivement la commune pour installer sa résidence principale à l'étranger. Le document est ensuite authentifié par le seau officiel de la mairie et signé du Maire.

Formulaire

Demande de certificat de résidence pour les douanes

Départ définitif pour l'étranger ou pour les territoires d'Outre-mer

Compléter lisiblement toutes les rubriques en lettres capitales avec les accents

Je soussigné(e)

☐

Madame

☐

Monsieur

Prénom : Nom :

Domicilié (e) :

Château-du-Loir - 72500 Montval-sur-Loir

N° de téléphone :

Courriel :@.....

Sollicite la délivrance d'un certificat de résidence pour les douanes.

Ma future adresse est la suivante :

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et complets.

Je joins à cette demande la copie de ma carte d'identité ou de mon passeport, ainsi que le bail locatif et la quittance de loyer du mois précédant le déménagement, ou le titre de propriété et la dernière facture de téléphone fixe ou d'électricité.

Fait à Montval-sur-Loir, le

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Au vu des pièces justificatives présentées,

Le Maire délégué de Château-du-Loir, commune déléguée de Montval-sur-Loir, certifie que le demandeur déclare quitter la Métropole pour s'installer à l'adresse suivante :

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit et notamment pour transporter ses effets personnels et à remettre aux services douaniers.

Fait à Château-du-Loir, commune déléguée de Montval, le

Le Maire délégué,